



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/article55659>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Nos dossiers et analyses > Contaminations au tritium > **Pollution radioactive dans les eaux souterraines de la centrale nucléaire du Tricastin : EDF enfin devant le tribunal !**

18 mars 2019

Pollution radioactive dans les eaux souterraines de la centrale nucléaire du Tricastin : EDF enfin devant le tribunal !

En juillet 2013, une pollution au tritium avait été détectée dans les eaux souterraines de la centrale nucléaire du Tricastin. Le Réseau "Sortir du nucléaire" avait déposé plainte. Plus de cinq ans après, cette affaire sera enfin étudiée par le tribunal correctionnel de Valence le 7 mars à 15h30. Les associations donnent rendez-vous à 15h devant le tribunal.

Une pollution radioactive des eaux souterraines prise à la légère par EDF

A partir du 8 juillet 2013, EDF a détecté une présence anormale de tritium dans les eaux souterraines de la centrale du Tricastin. Cette pollution aurait dû être prise au sérieux : **substance radioactive très volatile et difficilement filtrable, capable de traverser certains matériaux comme le béton, le tritium peut causer des lésions aux cellules**, accroissant les risques de cancer.

La concentration en tritium relevée dans l'environnement en temps normal est de 2 Becquerels par litre. Or ici, celle-ci a pu atteindre 180 Becquerels par litre sur un piézomètre (voire 690 Becquerels par litre au niveau du radier, la plate-forme de béton sur laquelle repose la centrale) ! L'eau tritiée pompée dans les eaux souterraines étant ensuite rejetée dans un canal par EDF, **cette pollution constituait une menace pour la santé des travailleurs de la centrale, des riverains et de l'environnement.**

Alors qu'une réaction immédiate aurait été requise, EDF a attendu près d'un mois pour déclarer dans les formes cette fuite à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Et bien que celle-ci l'ait sommée de procéder à une surveillance renforcée des eaux souterraines et d'identifier l'origine de la fuite, EDF a laissé traîner le problème : il lui a fallu plus de 5 mois pour déceler que cette pollution était due à des joints défectueux. En avril 2014, une concentration anormale persistait toujours dans les eaux souterraines.

EDF enfin convoquée au tribunal

Suite à cette pollution, le Réseau "Sortir du nucléaire" a déposé plainte en décembre 2013. En décembre 2015, EDF ayant écopé d'un simple rappel à la loi, il a fait citer devant le tribunal EDF, la directrice de la centrale, ainsi que son prédécesseur en poste à l'occasion des faits. Les associations Stop Nucléaire Drôme-Ardèche et FRAPNA Drôme Nature Environnement se sont également portées parties civiles.

Après de nombreux renvois, l'affaire sera enfin examinée le mercredi 7 mars à 15h30 au tribunal correctionnel de Valence. Bruno Chareyron, responsable de la Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur la Radioactivité (CRIIRAD), a été cité comme témoin pour évoquer les causes et conséquences de cette pollution.

Nos associations donnent rendez-vous devant le tribunal à 15h. Elles appellent la justice à prendre toute la mesure de cette pollution qui, malheureusement, n'est pas isolée : ces deux dernières années, deux autres centrales de la vallée du Rhône ont à leur tour pollué les eaux souterraines[1] !

La centrale du Tricastin doit être mis à l'arrêt !

Cette pollution inacceptable des eaux souterraines était révélatrice de nombreux dysfonctionnements et d'un défaut de maintenance et de surveillance. Depuis 2013, la situation ne s'est pas améliorée, comme l'a révélé l'épisode récent de l'assemblage combustible bloqué sur le réacteur n° 2.

Cuve fissurée, pièces criblées d'anomalies, digue vulnérable au séisme... Aux nombreux défauts de la centrale, s'ajoutent les risques entraînés par une maintenance déficiente, résultat de la course à la rentabilité impulsée par EDF. **Dans ces conditions, il est hors de question que les réacteurs du Tricastin, qui atteignent les 40 ans, soient autorisés à fonctionner plus longtemps !**

Retrouvez le dossier juridique

<https://www.sortirdunucleaire.org/Fuite-de-tritium-dans-l-environnement>

Consultez le dossier « Tricastin, une centrale à arrêter d'urgence ! »



Contacts presse :

Maître Samuel Delalande – 06 01 95 93 59

Pour le Réseau "Sortir du nucléaire" : Marie Frachisse – 07 62 58 01 23

Pour Stop nucléaire 26-07 : Jane Mercandelli – 06 80 58 62 18

Pour la FRAPNA Drôme Nature Environnement : Patrick Royannez – 06 81 80 48 59

Pour Stop Tricastin : Alain Volle – 06 85 12 40 62

[1] C'est le cas de la centrale nucléaire du [Bugey](#) ainsi que de celle de Cruas-Meysse qui, en l'espace de quelques mois, s'est rendue responsable d'une [pollution au tritium](#) et [aux hydrocarbures](#) !